



## **ÉMISSION DE PARTS DE QUALIFICATION – RÉOLUTION**

Assemblée annuelle 30 novembre 2014

Il est résolu d'émettre à même la réserve générale, à la date d'acquisition des actifs de la Coopérative funéraire de l'île de Montréal (CFIM), soit le 28 août 2014, 5 024 parts de qualification d'une valeur nominale de dix dollars (10\$) chacune. Ces parts sont émises au nom de tous ceux et celles qui étaient membres de la CFIM et remplacent les parts de qualification émises en faveur de ces derniers par la CFIM.